

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DES DECISIONS
SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2009**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49.60.20.45

Nombre de membres composant le Conseil	45
Nombre de Conseillers en exercice	45
Présents	35
Absents représentés	9
Absent excusé	0
Absente non excusée	1

L'AN DEUX MIL NEUF, LE DIX NEUF NOVEMBRE à VINGT ET UNE HEURES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Pierre GOSNAT, Maire d'Ivry-sur-Seine, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 13 novembre 2009 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

PRESENTS

MM. GOSNAT, BOUYSSOU, RAMEAU, MAYET, Mmes PETER, BENDIAF, GAMBIASIO, MM. BELABBAS, BEAUBILLARD, Mmes BERNARD Sandrine, WOJCIECHOWSKI, adjoints au Maire,

M. BARON, Mmes LOICHOT, PERNIN, SCHIAVI, SPIRO, M. CATALAN, Mmes OUDART (jusqu'au point B6), SCHMIDT, MM. MARTINEZ, PRAT (jusqu'au point B6), RIVIERE, MERCIER, MOOG, MACHADO, Mmes BERNARD Méhadée, PIERON, MM. MARCHAND, MOKRANI, Mme BROUTÉ, M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ, ABERDAM, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme DUCHENE, adjointe au Maire, représentée par M. MOOG,
Mme POURRE, adjointe au Maire, représentée par Mme PETER,
M. ROSSET, adjoint au Maire, représenté par Mme SPIRO,
Mme PERSTUNSKI-DELÉAGE, conseillère municipale, représentée par M. MARTINEZ,
Mme EHRMANN, conseillère municipale, représentée par Mme WOJCIECHOWSKI,
M. LACHOURI, conseiller municipal, représenté par Mme SCHMIDT,
Mme MONTUELLE, conseillère municipale, représentée par M. BOUYSSOU,
M. ONAKAYA MENGE, conseiller municipal, représenté par M. RAMEAU,
M. TAGZOUT, conseiller municipal, représenté par M. MOKRANI,
Mme OUDART, conseillère municipale, représentée par M. MARCHAND (à partir du point 1),
M. PRAT, conseiller municipal, représenté par M. MERCIER, (à partir du point 1).

ABSENTE NON EXCUSEE

Mme LE CARDINAL, conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

M. BOUYSSOU ayant réuni la majorité des suffrages est désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte rendu des débats du conseil municipal du 22 octobre 2009.

(40 voix pour, 1 voix contre : M. CASTELNAU et 3 abstentions : Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

/ Reçoit communication de la réponse apportée par le Maire à la question du groupe des Elus communistes et Partenaires, relative au débat lancé par la Gouvernement sur l'identité nationale.

A/ S'OPPOSE à la suppression de la taxe professionnelle et **EXIGE** qu'un débat de fond sur la réforme de la fiscalité locale soit engagé entre tous les acteurs afin de la rendre plus juste, notamment en établissant une progressivité de l'imposition des ménages, une taxation des actifs financiers des entreprises, tout en maintenant le lien entre le territoire et les entreprises.

(35 voix pour, 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ et 5 abstentions : Mmes DUCHENE, LOICHOT, MM. RIVIERE, MOOG, MACHADO)

prenant acte de résultats de la campagne des Assises de la Jeunesse et des travaux consécutifs,

B1/ DECIDE de créer la Commission Municipale de la Jeunesse, **FIXE** à 10 le nombre de sièges au sein de cette commission et **DÉSIGNE**, comme suit, les membres de cette commission :

- Séverine Peter	- Denis Mercier
- Bozena Wojciechowski	- Elisabeth Loichot
- Mehdi Mokrani	- Mehdy Belabbas
- Philippe Bouyssou	- Dorian Cathenoz
- Sandrine Bernard	- Serge Aberdam

(39 voix pour et 5 abstentions : Mmes DUCHENE, LOICHOT, MM. RIVIERE, MOOG, MACHADO)

B2/ APPROUVE le principe d'un Contrat de Réussite Solidaire, intitulé : « dispositif COREUS », **DECIDE** de créer une commission spécifique et ouverte, d'attribution desdits contrats et de réorienter le contenu du dispositif d'aide municipal « coup de pouce ».

(35 voix pour et 9 abstentions : Mmes DUCHENE, LOICHOT, MM. RIVIERE, MOOG, MACHADO, CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

B3/ ADOPTE les principes fondateurs et le contenu du dispositif intitulé : « carte des droits des jeunes », s'adressant à tous les jeunes Ivryens, dès leur entrée en classe de troisième, jusqu'à leurs 25 ans révolus.

(35 voix pour et 9 abstentions : Mmes DUCHENE, LOICHOT, MM. RIVIERE, MOOG, MACHADO, CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

B4/ ADOPTE les principes fondateurs et le contenu du dispositif intitulé : «Espaces collégiens » dans chaque antenne de quartier la plus proche de chacun des quatre collèges de la ville, selon le Programme Prévisionnel d'Investissement de la Ville.

(34 voix pour et 10 abstentions : Mmes DUCHENE, LOICHOT, MM. RIVIERE, MOOG, MACHADO, CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ, ABERDAM)

B5/ DECIDE LA création du « Conseil local des Jeunes » (CLJ) ouvert aux jeunes ivryens âgés de 16 à 25 ans volontaires pour y participer selon les modalités décrites par la présente délibération.

(34 voix pour et 10 abstentions : Mmes DUCHENE, LOICHOT, MM. RIVIERE, MOOG, MACHADO, CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ, ABERDAM)

B6/ DECIDE d'accorder une rétribution aux stagiaires accueillis au sein des services municipaux, selon les modalités définies dans la délibération.

(35 voix pour et 9 abstentions : Mmes DUCHENE, LOICHOT, MM. RIVIERE, MOOG, MACHADO, CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

1A/ ADOPTE, chapitre par chapitre, la décision modificative n°2 de l'exercice 2009 de la commune tant en fonctionnement qu'en investissement.

(40 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

1B/ ADOPTE la décision modificative n°2 de l'exercice 2009 du budget annexe d'assainissement.

(40 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

1C/ ADOPTE la décision modificative n°2 de l'exercice 2009 du budget annexe du chauffage centre ville.

(40 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

1D/ ADOPTE la décision modificative n°2 de l'exercice 2009 du budget annexe du service aide à domicile.

(40 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

2A/ APPROUVE l'instauration d'un dégrèvement pour la redevance d'occupation du domaine public par les terrasses repliables et les étalages de marchandises en cas de travaux d'intérêt public, FIXE pour 2010, suivant le cas, les tarifs ou les modalités d'exonération de certains droits de voirie, notamment de la "Foire à la Bricole" et des tournages de films.

(40 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

2B/ FIXE à compter du 1^{er} janvier 2010 le tarif annuel de la redevance spéciale de collecte et de traitement des déchets des industriels, commerçants et artisans dite "redevance des bacs roulants".

(40 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

3/ APPROUVE le compte-rendu annuel au titre de l'année 2008 présenté par la SADEV 94, relatif à la ZAC Parmentier, comprenant un bilan prévisionnel et un plan de trésorerie, et faisant apparaître les mouvements de transfert (dépenses et recettes) de l'opération.

(40 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

4/ APPROUVE le compte-rendu annuel au titre de l'année 2008 présenté par la SADEV'94 relatif à la ZAC Louis Rousseau, comprenant un bilan prévisionnel et un plan de trésorerie équilibrés en dépenses et recettes.

(40 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

5/ APPROUVE le compte-rendu annuel au titre de l'année 2008 présenté par la SADEV 94 relatif à l'opération Jeanne Hachette/Marat/Voltaire, comprenant un bilan prévisionnel et un plan de trésorerie équilibrés en dépenses et recettes.

(39 voix pour, 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ
et 1 abstention : M. ABERDAM)

6/ APPROUVE le compte-rendu annuel au titre de l'année 2008 présenté par la SADEV 94, relatif à l'opération Ivry Confluences, comprenant un bilan prévisionnel et un plan de trésorerie, et faisant apparaître les mouvements de transfert (dépenses et recettes) de l'opération.

(40 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

7/ APPROUVE le protocole d'accord avec la société propriétaire Auger Gunsbourg et la SADEV 94, portant sur les modalités d'acquisition de l'ensemble immobilier sis 42/46 avenue Jean Jaurès et 49/51 rue Maurice Gunsbourg à Ivry-sur-Seine (94200), parcelle cadastrée section AS n°130, par la SADEV 94.

(40 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

8/ DECIDE d'acquérir au prix de soixante et onze mille cinq cent euros (71.500 €) le lot de copropriété n°8, dépendant de l'ensemble immobilier sis 113 boulevard Paul Vaillant-Couturier à Ivry-sur-Seine (94200), parcelle cadastrée section AY n°12, appartenant à Monsieur Bitar.

(39 voix pour, 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ
et 1 abstention : M. ABERDAM)

9/ ANNULE et **REPLACE** les termes de la délibération du 21 avril 2005 et **CONFIRME** l'acquisition à l'OPH d'Ivry-sur-Seine, et à l'euro symbolique, de la chaufferie nord et des volumes afférents à celle-ci, sis 140 à 142 avenue Danielle Casanova, volumes n° 201 à 210, parcelles cadastrées section n° 224, 235 et 262 à Ivry-sur-Seine.

(40 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

10/ APPROUVE la vente à Monsieur et Madame Lévrien, locataires actuels, d'un pavillon correspondant au lot de copropriété n°53, dépendant d'un ensemble immobilier sis, 15/21 rue Michelet, 1/9 impasse Tellier et 17 impasse des Peupliers à Ivry-sur-Seine (94200), parcelle cadastrée section AD n°130 à Ivry-sur-Seine, au prix de 175.000 €.

(40 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

11/ APPROUVE la vente à la société SADEV 94, concessionnaire de l'opération d'aménagement « Ivry Confluences », des ensembles immobiliers sis, 14 villa des Sorbiers, 21 rue Ampère et 52 avenue Jean Jaurès à Ivry-sur-Seine (94200), cadastrés respectivement section AR n° 25, AS n° 72 et 101, au prix total de 882.000 €.

(40 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

12/ DECIDE la démolition du bien sis 38 rue Gabriel Péri, parcelles cadastrées section N n°47 et 247 à Ivry-sur-Seine et **AUTORISE** la société ICADE à déposer, au nom et pour le compte de la Commune, une demande de permis de démolir concernant ce bien.

(unanimité)

13/ CONFIRME l'engagement de la Ville pour l'étude portant sur la réalisation de la plate forme immobilière du pôle allongement de la vie Charles Foix , et le fait qu'elle assurera la maîtrise d'ouvrage de cette étude et **PRECISE** que le coût de cette étude s'élève à 68 900 € HT qui seront financés par la ville d'Ivry-sur-Seine (pour 50%, soit 34 450 € HT) et le FEDER (pour 50 %, soit 34 450 € HT).

(40 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

14/ ACCORDE une participation financière d'un montant de 5 000 € pour le financement de la Cellule Emploi ANRU du GIP Ivry-Vitry, pour l'année 2009.

(40 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

15/ APPROUVE la convention avec le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDF) relative à la cession de la canalisation d'eau potable désaffectée sise rue Saint-Just à la commune d'Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

16/ APPROUVE l'avenant n°1, d'un montant de 10 385,40 € HT soit 12 420,93 € TTC, au marché de maintenance, réparations et améliorations sur les ascenseurs et appareils élévateurs conclu avec la société OTIS.

(unanimité)

17/ AUTORISE le Maire à souscrire le marché relatif à la location de cars avec chauffeur pour les sorties et séjours au départ d'Ivry-sur-Seine avec la société Sécurit Cars, pour un montant annuel compris entre 214 046,82 € HT soit 256 000 € TTC minimum et 856 187,29 € HT soit 1 024 000 € TTC maximum.

(40 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

18/ DECIDE d'adhérer, pour les années scolaires 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012, à l'association départementale des Francas du Val-de-Marne, **APPROUVE** ses statuts, **DESIGNE** Madame Sandrine Bernard pour représenter la Ville aux Assemblées Générales et au Comité Directeur de l'association susvisée, **APPROUVE** la convention d'adhésion et de partenariat à conclure avec ladite association, **AUTORISE** le versement de la participation financière annuelle et **PRECISE** que celle-ci s'élève à 6 000 euros pour l'année 2009-2010.

(34 voix pour, 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ et 5 abstentions : Mmes DUCHENE, LOICHOT, MM. RIVIERE, MOOG, MACHADO, ABERDAM)

19/ ACCORDE une subvention complémentaire de 25 000 € à l'association Union Sportive d'Ivry (USI) club omnisports section Football, pour l'année 2009.

(34 voix pour, 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ et 6 abstentions : Mmes DUCHENE, LOICHOT, MM. RIVIERE, MOOG, MACHADO, ABERDAM)

20/ APPROUVE la convention avec le collège Molière relative à la mise en place de groupes de parole au sein de l'atelier relais rattaché audit collège.

(unanimité)

21/ APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec le collège Chérioux de Vitry relatif à la poursuite de l'atelier d'écriture au sein dudit collège durant l'année scolaire 2009-2010.

(unanimité)

22/ APPROUVE l'avenant n°4 à la convention avec l'Etablissement Public de Santé Paul Guiraud relative à la mise en place de l'Unité de Soins des Toxicodépendances au centre municipal de santé d'Ivry.

(unanimité)

/ PREND ACTE de la communication du rapport d'activités et du compte administratif 2008 du SIGEIF relatifs au service public du gaz à Ivry-sur-Seine.

(affaire non sujette à un vote)

/ PREND ACTE de la communication du rapport d'activités et des éléments du compte administratif 2008 du SIIM 94.

(affaire non sujette à un vote)

/ PREND ACTE de la communication du rapport d'activités et du compte administratif 2008 du SIFUREP relatifs au service funéraire.

(affaire non sujette à un vote)

/ Est informé de l'arrêté préfectoral autorisant la société Auchan pour l'exploitation d'un hypermarché au 55 à 77 avenue de Fontainebleau et 13 à 17 rue Edmond Michelet sur le territoire de la commune du Kremlin-Bicêtre.

(affaire non sujette à un vote)

/PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} au 31 octobre 2009.

/PREND ACTE de la communication du produit des rôles supplémentaires de fiscalité locale mis en recouvrement le 31 octobre 2009.

LA SEANCE A ETE LEVEE A OHOO

LE SECRETAIRE

LE PRESIDENT DE SEANCE

Philippe BOUYSSOU

Pierre GOSNAT